

Dernière mise à jour le 04 novembre 2020

4ème projet de loi de finances rectificative pour 2020

Le Gouvernement a présenté ce mercredi 4 novembre un 4e projet de loi de finances rectificative pour 2020 afin de tenir compte des nouvelles aides mises en place compte tenu ...

Sommaire

- 20 milliards € supplémentaires d'aide aux entreprises
- Soutien aux personnes fragiles
- Un déficit qui se dégrade

Le Gouvernement a présenté ce mercredi 4 novembre un 4^e projet de loi de finances rectificative pour 2020 afin de tenir compte des nouvelles aides mises en place compte tenu du second confinement.

20 milliards € supplémentaires d'aide aux entreprises

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics ont présenté ce matin un nouveau budget rectificatif. Il se base sur une estimation de croissance du PIB à -11%.

Afin de soutenir l'économie face au confinement prononcé jusqu'au 1^{er} décembre, de nouvelles mesures d'urgence ont été mises en place dans ce 4^e budget rectificatif à hauteur de 20 milliards € :

- Renforcement du fonds de solidarité : + 10,9 milliards € de crédits supplémentaires
- Prorogation du dispositif actuel d'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020 : + 3,2 milliards € (dont 2,1 milliards portés par l'État) soit un montant global pour 2020 de 34 milliards €
- Prolongation des exonérations de cotisations sociales : + 4,3 milliards € supplémentaires (et 8,2 milliards € sur l'année 2020).

Soutien aux personnes fragiles

Le 4^e PLFR 2020 n'oublie pas les personnes les plus vulnérables. Il prévoit le financement de la nouvelle aide exceptionnelle à hauteur de 1,1 milliard € pour :

- Les allocataires de minima sociaux
- Les jeunes bénéficiaires des aides personnelles au logement
- Les étudiants boursiers.

Cette aide s'élève à 150 € plus 100 € pour chaque enfant à charge.

Des crédits additionnels à hauteur de 1 milliard € sont également présents dans ce budget pour les populations les plus fragiles :

- Pour les personnes en situation de handicap (0,5 milliard €)
- Pour l'aide exceptionnelle à l'apprentissage et la prime à l'embauche des jeunes (0,3 milliard €)
- Pour l'hébergement d'urgence (0,25 milliard €).

Un déficit qui se dégrade

Le Gouvernement estime le coût global de la crise du covid-19 à 186 milliards € :

- 100 milliards € de pertes de recettes issues de la contraction de l'activité
- 86 milliards € au titre des mesures d'urgence mises en place.

Sans surprise, le déficit public continue de se dégrader et devrait atteindre 11,3% du PIB. Le taux d'endettement public atteindra 119,8% du PIB.

Sources : <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2020-11-04>

[4ème PLFR 2020](#)